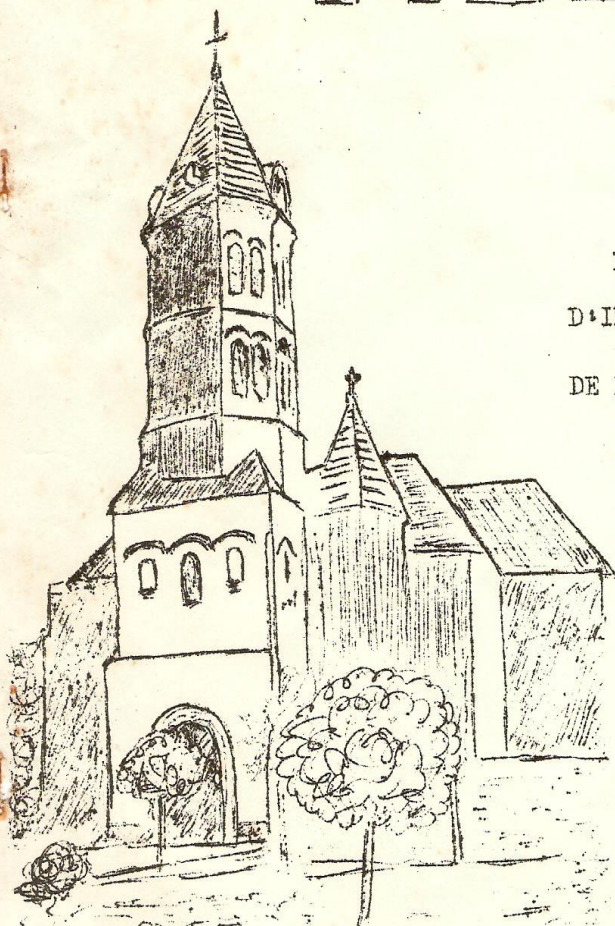


NOTRE



VILLAGE



BULLETIN MUNICIPAL  
D'INFORMATIONS ET DE LIAISON  
DE LA COMMUNE DE MONCHY-LAGACHE.

N° 3

DECEMBRE  
1967

Voici déjà un an que paraissait le premier numéro de ce bulletin municipal semestriel. En cette fin d'année 1967, ce 3<sup>e</sup> exemplaire vous permettra de faire à nouveau le point des problèmes qui ne sont pas seulement ceux des commissions qui les discutent, ou du Conseil Municipal qui essaie de les résoudre, mais que tous ont le droit de connaître et de juger.

Depuis le bulletin de juin, les sujets de préoccupation essentiels de votre Municipalité ont été:

1<sup>o</sup>/La décision de profiter, dans le cadre du remembrement, d'une possibilité offerte par le Génie Rural de bénéficier d'une subvention de 30% pour l'aménagement des chemins ruraux. Sept kilomètres de chemins de plaine les plus utilisés seront ainsi aménagés et goudronnés avec un emprunt à 3% en 20 ans.

Les cultivateurs ont eux-mêmes, en juillet, continué à aménager certains chemins avec des matériaux achetés par la commune. Ces matériaux fins ont été placés sur du blocage charrié l'hiver dernier, également par les cultivateurs.

2<sup>o</sup>/La continuation de nombreuses démarches et formalités permettant de terminer enfin les acquisitions de terrains, plans, dossiers et permis de construire des logements qui seront commencés à la fin de l'hiver par la "Maison Familiale" avec un peu de retard sur les prévisions.

Si les candidats ont pu s'effrayer à juste titre de la paperasse que chacun de leurs dossiers exigeait, ils furent en la multipliant par 12 (parfois par 36, puisqu'il faut souvent 3 exemplaires) de celle que reçoit la mairie. Mais ils savent que nous sommes et resterons à leur disposition pour faciliter leur tâche.

Car c'est donc 12 logements et non 10 primitivement prévus qui seront répartis dans le village selon le plan ci-après. 9 options définitives (arrhes versées) ont été prises à ce jour - une candidature est en suspens non encore agréée par la Maison Familiale - il reste deux logements à attribuer.

Une réunion aura lieu courant janvier avec un représentant de la Maison Familiale concernant entre autres le problème du chauffage central.

Avec le lotissement prévu à côté du terrain des sports par la Sté Mirabella et qui sera probablement mis en chantier en 1968, un des problèmes essentiels pour les Jeunes foyers et la commune trouvera un commencement de réalisation.

3<sup>o</sup>/Quelques autres décisions et réalisations depuis le dernier bulletin:

a/ Echange d'une parcelle de marais à Méreucourt cédée à l'usine d'Estrees pour une station de pompage d'eau, contre le terrain où sera implantée la route d'accès au terrain de sports qui deviendra propriété communale.

b/ Construction de l'abri de Méreucourt au carrefour du café Bochart.

Régularisation de l'acquisition du terrain où se trouve la décharge publique, route de Douvieux. - A ce sujet, il est rappelé à tous que les ordures doivent être vidées dans le trou et non pas n'importe où sur le chantier. C'est l'intérêt de tous que chacun accepte cette discipline, et le garde est chargé d'y veiller très spécialement et de sanctionner éventuellement par une amende tout manquement ou tout abus.

c/ Renforcement de la canalisation d'eau de Méreucourt effectué avec quelques désagréments pour certains usagers - il reste encore une longueur à aménager de chaque côté de la rivière.

d/ En accord avec les Jeunes, la Municipalité suspend la location du local qui leur avait été prêté, car pour diverses raisons, l'activité du groupe organisateur est restée fort réduite et les éléments se sont encore amenuisés après plusieurs départs. Puisqu'un renouveau du football à Monchy-Lagache semble en bonne voie grâce à quelques animateurs dévoués et

à une bonne équipe dont les résultats sont inespérés pour la 1<sup>o</sup> année, le soutien apporté par la commune aux Jeunes se concrétisera davantage vers le Monchy-Athlétique-Club.

e/ La commission des "Plantations et marais" s'est penchée aussi sur l'embellissement du village prévoyant la plantation de quelques plates-bandes d'arbustes et de rosiers qui seront effectuées avant le printemps.

Les plantations de peupliers entreprises par tranches depuis de nombreuses années vont bientôt toucher à leur fin. Espérons que les cours permettront dans quelques années un bon rapport.

Nous souhaitons de nouveau que chacun nettoie, nivelle et aménage les bordures de ses propriétés pour donner un aspect plus propre et plus coquet au village.

Enfin, nous avons voulu profiter de ce bulletin pour mettre au point une petite affaire qui semble sensibiliser beaucoup les habitants du hameau de Montécourt, à en juger par les contacts que nous avons eus avec bon nombre d'entre eux et aussi pour couper court à certaines suppositions ou insinuations sans fondement.

Il s'agit du chemin du Bau. Rappelons qu'il a été implanté sur des terrains privés, et que l'usage depuis de nombreuses années a créé une servitude. Cette servitude ne posait pas de problèmes, tant que ces terrains et bois morcelés appartenaient à des propriétaires différents; elle ne gênait personne. Or l'ancienne ferme de la C.N.S.R. ayant été cédée à Mr BONDUELLE, celui-ci a acquis également différents bois jusque la rivière. Le nouveau propriétaire a demandé à la commune que soit trouvé un compromis entre les droits de propriétaire et les droits d'une servitude limitée aux habitants de Montécourt, proposant entre autres de créer un nouveau chemin aboutissant à la route de Montécourt à Méreucourt, la servitude étant maintenue pour les habitants de Montécourt seuls sur le chemin primitif.

Un arrêté municipal déjà ancien interdisait de rouler sur ce chemin en vélo ou en vélomoteur. Il serait appliqué strictement à la portion privée de Mr Bonduelle et il faut reconnaître que son application serait aussi appréciée des piétons en danger perpétuel devant l'imprudence de certains en vélomoteur, vu l'étroitesse du chemin.

Voici le texte de la convention telle qu'elle a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal après avis de la Sous-Préfecture qui a conseillé cet accord amiable:

"Le chemin de Montécourt à Monchy-Lagache dit "Le Bau" sera maintenu intégralement dans son état (et réparé éventuellement par ceux qui l'auront dégradé) depuis son entrée à côté de la rivière jusqu'à la propriété de Mr Bonduelle en venant de Monchy. De cet endroit, un nouveau chemin d'environ 1,5m empierré et couvert d'escarbilles (qu'il faudra prévoir nettement surélevé dans la traversée des marais) sera créé par Mr Bonduelle dans sa propriété, à la perpendiculaire de l'ancien chemin pour rejoindre la départementale n°45 en face des maisons ouvrières appartenant à la C.N.S.R.. Ce chemin créé et l'ancien dans le prolongement jusqu'à Monchy continueront à bénéficier de la servitude qui était accordée depuis des temps très anciens au chemin dit "Le Bau", pour tous les usagers quels qu'ils soient, à pied ou avec véhicule à deux roues. Dès l'achèvement du nouveau chemin, la servitude sera supprimée à partir du coin de la propriété de Mr Bonduelle (côté Monchy) jusqu'au début de la rue des Wayères à Montécourt, à hauteur de la propriété de Mr Bénard (côté Monchy) sauf pour les usagers habitant Montécourt qui continueront à bénéficier du droit acquis et pourront franchir les portes ou tourniquets que Mr Bonduelle

sera tenu de maintenir à hauteur du chemin s'il désire mettre une clôture à sa propriété, le présent accord aura valeur d'arrêté municipal, sauf dénonciation commune des deux parties (Vu et approuvé par la Sous-Préfecture le 9 juillet 1966).

Evidemment, il est tout à fait regrettable que pour l'aménagement du nouveau chemin, une partie de l'ancien ait été transformée en bournier. L'époque n'a pas été bien choisie certainement, mais nous comptons que comme cela nous a encore été promis ces jours-ci, le chemin sera remis en état dans le souci de ménager les susceptibilités de chacun et de maintenir un contact humain et de bonne ambiance dans la tradition de l'esprit de notre village.

Il faut reconnaître que le chemin du Bau en plus de son utilité pratique garde à juste titre pour les Anciens un certain charme romantique de petit sentier tortueux à travers bois auquel les plus Jeunes ne restent pas insensibles...

Mais il faut reconnaître aussi pour être juste que si le chemin est en partie inondé, la faute n'en incombe pas seulement aux travaux qui y ont été effectués, mais aussi parce que un drain d'écoulement des eaux du marais de Montécourt sous la rivière est crevé et que les eaux ne peuvent donc s'écouler dans le contre-fossé.

Le Syndicat de l'Omignon qui s'occupe des travaux d'aménagement de la vallée de l'Omignon (depuis le département de l'Aisne jusqu'à son confluent avec la Somme à St Christ) sous la direction de Mr Duparcq et d'employés du Syndicat connaissant et aimant leur métier s'en est soucié et vient de changer ce tuyau d'écoulement en en immergeant un neuf sous la rivière (ce tuyau fourni par Mr Bonduelle). La situation doit donc s'améliorer au point de vue assainissement et bientôt aussi nous l'espérons pour le chemin du Bau.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

EPAT-CIVIL de l'année 1967

Naissances: BOCHART Anne-Marie (5 février), RAMON Claudine (20 avril)  
URIS Bernard (25 avril), DODRE Patrick (7 mai), HERCHIN Christiane (6 juin)  
MAQUET Marianne (29 juillet), FOURNIER Marie-Cécile (6 août), CHASSAGNOUX  
Denis (27 août), ROUSSEL Frédéric (31 août), VARLET Valérie (21 septembre)  
DUPARCQ Isabelle (5 octobre), DUPARCQ Thierry (11 décembre)

Mariages: SAUVE Maurice-HEINIELLE Chantal (27 mars)  
MAUGER Jean-PAJAK Jeanine (15 avril)  
PAJAK Jean-CHAILAN Andrée (10 juin)  
COURTAUD Michel-RIGAIN Marie-Claude (21 juin)  
DECOMBLE Christian-DECOMBE Gisèle (9 septembre)  
HAVRET Jean-Jacques-BOUSSEL Roselyne (13 novembre)

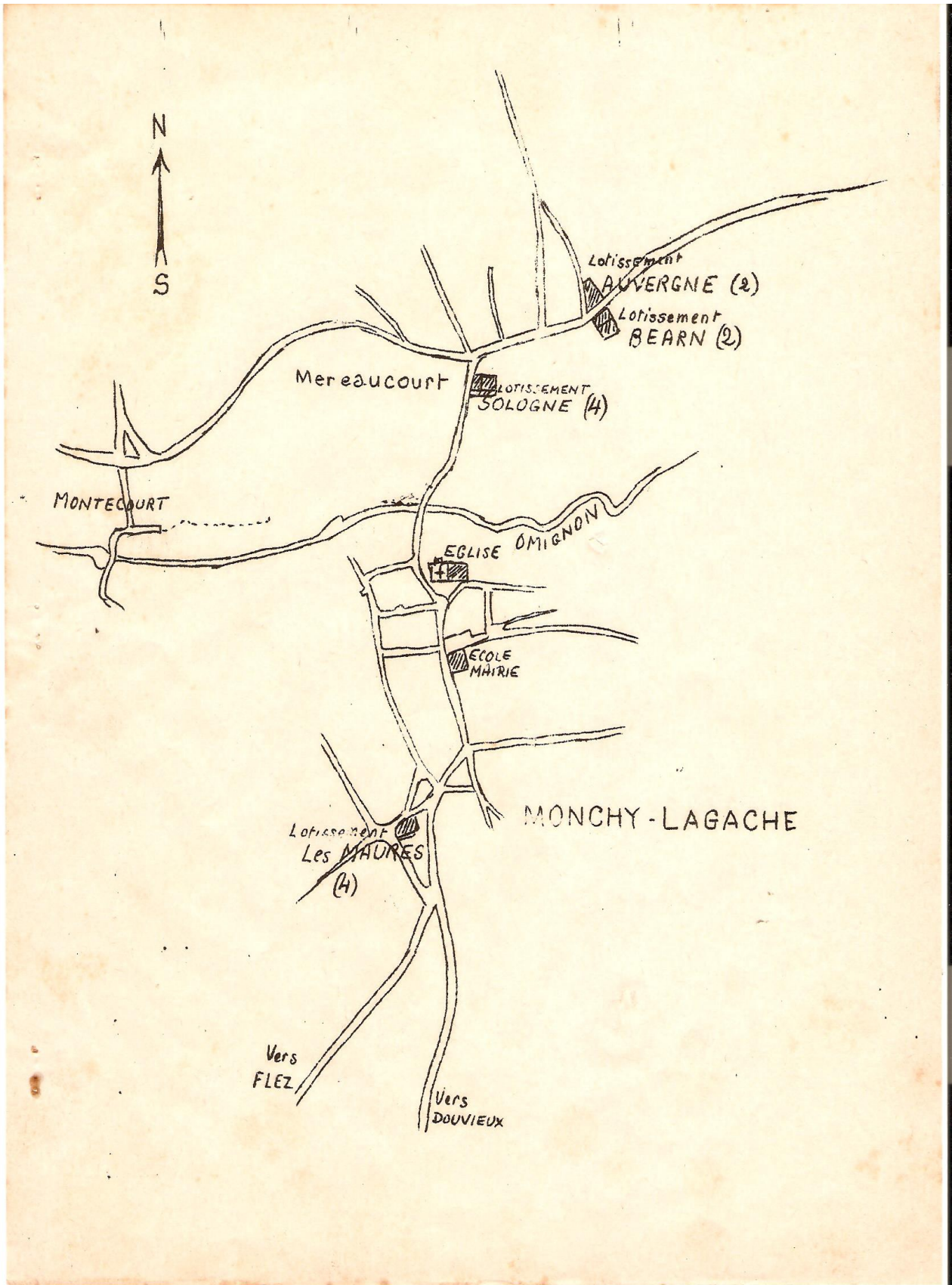
DECES: CAPRON Georges (27 février), LEROUX Lucie (28 février)  
VARRIER Albéric (11 mars), HEINIELLE Edmond (26 avril)  
PLANQUE Julien (31 mai), DESMARQUEST Albert (12 juin)  
PRESTEL Limest (27 décembre)

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

La collecte des "Papiers blancs"

La collecte faite dans la commune a rapporté la somme de 596,40 F.  
Un grand merci à tous ceux qui, par leur générosité ont compris l'importance de cette oeuvre. Il s'agissait de montrer aux familles éprouvées par la présence dans leur foyer d'un enfant "pas comme les autres" combien nous espérons que quelque chose soit fait pour leurs enfants. Nous voulions également attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de créer des centres d'éducation spécialisés.

Merci également à ceux qui ont sacrifié une partie de leur temps à distribuer et ramasser les enveloppes.



Les familles à l'honneur.

Nous avons le plaisir d'annoncer que la famille HERCHIN qui compte 15 enfants vivants vient de se voir attribuer le prix COGNACQ-JAY.

Le repas des plus de soixante dix ans.

Ce repas amical à caractère familial aura lieu le dimanche 28 janvier à la salle des fêtes. Toutes les personnes de plus de 70 ans sont cordialement invitées. Comme chaque année, des voitures seront à la disposition de celles d'entre elles qui auraient des difficultés à se déplacer.

Nous espérons de nombreuses adhésions et un succès égal à celui des années précédentes.

Comme l'an dernier, l'aimable concours des jeunes filles sera le bienvenu.

La Collecte du "S A N G "

La collecte du Sang organisée au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 1967 a permis de recueillir dans la commune l'adhésion de 70 volontaires offrant leur sang bénévolement.

Il vient de nous être notifié que les opérations de prélèvement du sang auront lieu le vendredi 1<sup>er</sup> mars 1968 de 10 h. à 12 h. et de 15 h. à 18 h.30.

Les personnes inscrites seront à nouveau prévenues en temps utile.

Quelques dates à retenir.....

28 janvier: Repas des Vieux  
Environs du Mardi-gras: Bal masqué par les Sapeurs-pompiers  
Dimanche de Pâques: 14 avril: Bal de la Fanfare Ste Cécile  
Samedi 18 mai, dimanche 19 mai: Auto-rodéo et crash-cars avec  
le concours de Jean SUNNY (Association Aides Rurales)  
30 Juin: Fête de Monchy-Lagache.

=0=0=0=0=0=0=0=0=0=0=0=0=0=0=0=0=

La page de nos Sociétés locales.

Association locale des Aides familiales rurales:

En 1967 l'association des aides rurales a donné un bal en soirée le jour de la Sainte Catherine. Ce bal fut un succès.

Pour 1968, elle se propose d'organiser une grande manifestation de plein air qui se déroulera comme en 1966 sur la piste du terrain d'aviation. Il s'agit d'une séance d'Auto-rodéo qui aura lieu le samedi 18 mai en soirée et d'une séance de Crash-cars qui aura lieu le dimanche 19 mai. A cet effet, elle s'est assurée le concours du grand cascadeur Jean SUNNY mondialement connu pour ses acrobaties et prouesses en automobile.

L'Association espère un succès au moins aussi grand que celui qui couronna les manifestations organisées précédemment.

(En vue de la préparation de ces journées, l'association recherche une personne qui, moyennant rémunération pourrait se charger du collage des affiches dans les villages des environs entre le 22 avril et le 12 mai. Adresser candidature à Mr RIGAUD Marc ou à Mr COLLETTE.)

Association locale des Anciens Combattants de 1914-18:

1918.....1968 l'année nouvelle sera celle du cinquantième

Les survivants de la grande Guerre qui étaient une soixantaine à la fin des hostilités se comptent aujourd'hui sur les doigts.

Fidèles à leur drapeau: "Unis comme au front", ils honoreront dignement en 1968 la mémoire des 40 enfants du pays dont les noms figurent sur le Monument aux Morts.

A eux se joindront les Anciens Prisonniers civils 1914-1918. Ce groupement tiendra prochainement une réunion avec Mr Flamicourt, président départemental de cette association.

Pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice, la cérémonie du Souvenir du 11 Novembre 1968 revêtira un cachet plus solennel.

Association Familiale pour la Ruche Enfantine:

L'été dernier, à la demande de nombreux parents, la Ruche enfantine a fonctionné pour la 1<sup>o</sup> fois pendant 5 semaines sous la surveillance de leurs dévouée monitrice Mlle Marlière et de leur aide-monitrice Mlle Tettamanti. Les enfants ont pu s'ébattre, s'amuser, s'instruire. La Ruche a été clôturée comme les années précédentes par une petite fête très réussie.

Pour l'avenir, les responsables de la Ruche attirent l'attention des familles sur la nécessité d'inscrire les enfants le plus tôt possible dès le mois de mai chez Mme Dubreuil ou Mac Desmarquest.

L'année dernière, fin juin, très peu d'enfants étaient inscrits. C'est pour cette raison que les filles de 9 à 10 ans furent acceptées. Des demandes d'inscription ont été formulées la veille, le jour de l'ouverture de la Ruche et même le lendemain, ce qui eut pour conséquence d'avoir jusqu'à 37 enfants présents, effectif trop important pour 2 monitrices.

Cette année, nous n'accepterons que les 30 premières inscriptions. Que les familles donnent l'adhésion de leurs enfants dès le début du mois de mai, même si par erreur elles n'avaient pas encore reçu le feuillet de l'Association familiale.

Les responsables souhaitent que les parents qui désirent mettre leurs enfants à la Ruche viennent nombreux à la réunion de l'Association afin d'apporter leurs suggestions pour que notre Ruche Enfantine soit toujours plus vivante.

La Jeunesse de Monchy :

La Jeunesse pose de graves problèmes dans tous les villages. A Monchy, la commune a tenté de résoudre le problème des loisirs afin d'éviter l'exode. Deux propositions furent soumises aux Jeunes: Créer une association des Jeunes, devant leur permettre de se distraire, de se réunir pour exposer les problèmes..... Mise en place d'une association de football où les garçons pourraient jouer.

Sur ces deux propositions, seule la 2<sup>o</sup> fait preuve d'une grande efficacité. Beaucoup peuvent en témoigner. L'association des Jeunes fut un échec bien que les premiers temps nous permirent de nourrir de grands espoirs. L'exode de certains jeunes vers les villes, l'appel sous les drapeaux, les études furent les causes de cet échec.

Ces divers compte-rendus, ces chroniques des sociétés locales, ce carnet d'état-civil, le calendrier des fêtes et manifestations pour 1968 vous aideront à connaître davantage votre village et à participer à sa vie.

En cette fin de 1967, le Conseil Municipal et le secrétaire de mairie vous souhaitent que les journées que vous vivrez dans "notre village" s'écoulent en 1968 heureuses, pleines de joie et de satisfaction.